

Secteur Protection Sociale Collective

Réf. : SL/DOL/GC/CB

Paris, le 7 mai 2021 2021

---

## Déclaration FO faite au Conseil de la CNAM du 6 mai 2021

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames messieurs,

Nous sommes consultés ce jour pour un moment que nous pouvons considérer comme exceptionnel. En effet il est peu commun de faire un avenant sur la COG de l'assurance maladie. Nous le considérons comme étant une réponse, partielle, mais une réponse à la question des moyens qui revient de façon chronique dans nos propos et dans ceux qui remontent du réseau dans un contexte généré par les effets de la crise mais aussi plus avant.

Nos expressions rejoignent ainsi celles des Présidents des caisses du réseau qui expriment l'urgence d'une action forte pour soutenir les caisses dans l'accomplissement des missions ordinaires et extraordinaires. Pour FO, cet avenant ne répond que partiellement à cette urgence.

Nous soulignons ici son lien organique avec la COG et ceci nous gêne de façon très claire. En effet cet avenant est la démonstration, voir même l'antithèse, de ce qu'est devenue la COG puisqu'il faut des avenants pour répondre, certes à des urgences sans nul autre pareil, mais aussi pour répondre aux besoins du quotidien des caisses.

Nous aurions préféré voir ces affectations de ressources venir conforter nos nouvelles missions en dehors de la COG car ses moyens consentis se verront demain eux aussi soumis dans un espace maintenu de contraintes budgétaires.

Anciens administrateurs mais toujours conseillers responsables, nous avons collégalement admis que les conséquences de la crise demandaient une mobilisation conséquente de moyens tout en considérant que les missions initiales de l'Assurance maladie soient maintenues pour le bénéfice de tous les assurés sociaux. En liant les moyens nécessaires et extraordinaires à la COG malheureusement « on met des voiles neuves au voilier tout en maintenant les trous dans la coque ».

FO maintient ici que la COG et l'idée même d'un contrat entre objectifs et résultats, sont totalement ineptes si n'est pas convoquée la question fondamentale des moyens investis et celle des missions définies par une démocratie sociale et sanitaire dans un espace pérenne. Les moyens intégrés dans l'avenant sont certes un moratoire, comme un souffle accordé au réseau pour se maintenir à flot. Pourtant la situation demande des réponses inscrites dans le temps, au regard des nouvelles missions qui se sont fait jour, et qu'il serait judicieux de maintenir, ainsi que des recrutements nécessaires pour les réaliser et par ailleurs remplacer les départs naturels. En toute fin et ce point est crucial nous sommes très attentifs à ce que les reports de crédit puissent se faire cette année et que les pouvoirs publics le permettent contrairement aux reports 2019-2020 qui n'ont pu se faire faute d'autorisation.

Force Ouvrière maintient ici sa ferme opposition à la COG. Elle s'abstient sur cet avenant.